



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	23	23 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**

Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérald, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avis sur le projet de l'emprunt du CCAS pour l'acquisition de locaux
N° de délibération : 20260226_09

Rapporteur : M Menerat

Mes chers collègues,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine a décidé par délibération en date du 11 décembre 2025 d'acquérir des locaux situés dans un bâtiment 2 rue Pierre Brossolette à Sainte-Savine et de recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition.

La mise en concurrence a eu lieu et l'offre que le CCAS souhaite retenir est la suivante :
Organisme prêteur : Caisse d'épargne
Montant du prêt : 293.000 €
Durée : 15 ans
Périodicité de remboursement : trimestrielle
Taux : Taux livret A + marge 1,1 %
Frais de dossier : 300 €

En vertu de l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des Centres communaux d'Action Sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-34,
Vu le projet d'emprunt présenté par le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine destiné à l'acquisition de locaux 2 rue Pierre Brossolette à Sainte-Savine,
Vu les caractéristiques de l'emprunt envisagé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide d'émettre un **AVIS CONFORME FAVORABLE** au projet d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine, dans les conditions exposées ci-dessus.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 27 février 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.02.27 15:13:17 +0100
Ref:10525326-15871120-1-D
Signature numérique
le Maire